

en public, non seulement dans leur circonscription mais ailleurs s'ils le jugeaient à propos. A mon regret, cependant, il semble qu'il ne sera pas possible de prolonger suffisamment cet ajournement pour embrasser la période qui s'écoulera entre Pâques et la tenue du plébiscite. Mais de toute façon, j'espère que les vacances en question fourniront aux honorables députés l'occasion de faire part à leurs commettants de leur opinion sur le plébiscite. C'est là une des raisons qui, dans l'esprit du Gouvernement, militerait en faveur d'un ajournement quelque peu prolongé au temps de Pâques.

INSTRUCTION MILITAIRE

STATUT DES PERSONES OCCUPÉES À LA PRODUCTION ÉRABLIÈRE ET MARAÎCHÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Je désire adresser une question au ministre des Services nationaux de guerre. A cette époque-ci de l'année, quand la production érablière va commencer et que la production de légumes dans les serres chaudes bat son plein, le ministre continuera-t-il à appeler les cultivateurs et les fils de cultivateurs pour l'instruction militaire?

L'hon. J. T. THORSON (ministre des Services nationaux de guerre): Je crains qu'il soit impossible de se rendre à la requête qui veut que l'appel d'hommes pour l'instruction militaire soit suspendu. Les conseils régionaux ont le pouvoir d'entendre les demandes de sursis. Chaque conseil est autorisé à accorder un sursis quand, à son avis, l'intérêt public l'exige; et, dans le cas de certaines occupations, l'agriculture, par exemple, le conseil a instruction de tenir compte de l'approvisionnement de main-d'œuvre disponible et de l'importance de l'emploi de l'individu par rapport à l'économie nationale. Je ne doute pas que les conseils étudient les questions que l'honorable député a soulevées lorsqu'ils étudieront les demandes de sursis.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE RELATIVE AU PRÉTENDU DÉLAI APPORTÉ AU VERSEMENT DES PRIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. J'ai reçu des lettres disant que certaines réclamations de primes avaient été approuvées à Edmonton et transmises au conseil du Trésor pour paiement, mais qu'aucun règlement n'a été effectué jusqu'à date. Le ministre pourrait-il expliquer la raison du délai?

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Le plan en vigueur relativement au paiement des primes pour réduction d'emblavures exige que le ministère de l'Agriculture ordonne une inspection et adresse un rapport aux fonctionnaires du Trésor qui, naturellement, émettent les chèques. Avant que ces paiements soient effectués, il y a une vérification avec les rapports des cultivateurs qui ont soumis une demande. C'est-à-dire, il y a vérification entre les rapports du bureau de l'assistance à l'agriculture des Prairies et les paiements effectués par la Commission du blé—les deux comportent mention des emblavures. Parlant d'une façon générale, je dirai qu'au reçu des premières demandes, environ 40 p. 100 des requérants,—je parle maintenant de mémoire,—avaient, dans leur rapports, des chiffres identiques pour les années 1939, 1940 et 1941.

Dans des rapports soumis en 1941, ces agriculteurs déclaraient que la superficie de leurs emblavures était la même qu'en 1939, qu'elle se fondait, par conséquent, sur les chiffres portés à leurs rapports de 1939. Les versements, dans ces cas, ont été effectués sans aucune difficulté; presque tous ces cultivateurs avaient reçu leur dû au cours des mois de juillet et août et probablement aussi pendant les premiers jours de septembre. Les rapports indiquant quelques différences avec ceux des années précédentes s'établissaient à environ 60 p. 100 du total. Il a fallu procéder à une vérification considérable afin de déterminer pourquoi un cultivateur soumettait en 1939 un rapport sur la superficie de 1939 différent de celui qu'il soumettait en 1941 sur la même superficie, ou sur la superficie de 1940 selon le cas. C'est précisément cette tentative de justifier les versements en se fondant sur les déclarations de 1941, déclarations assermentées, qui a causé quelque retard. Le nombre des agriculteurs ayant fait parvenir des demandes s'établissait à 186,000, dont 182,000 avaient touché environ 27 millions jusqu'à la fin de la semaine dernière. La plupart de ceux-ci avaient reçu le plein montant de leurs réclamations; cependant, de vingt à trente-cinq mille attendaient encore récemment le redressement de leur compte. Nous sommes encore à effectuer de ces redressements. On conviendra cependant, même si 20,000 ou 25,000 demandes sont encore en souffrance, que les organismes intéressés, qu'il s'agisse du Trésor ou du ministère de l'Agriculture, ont réellement tenté d'effectuer les versements aussi tôt que possible, surtout si l'on considère que le nombre des cas où il n'y a eu aucun versement n'est que de quatre ou cinq mille et que celui des cas où il est nécessaire de procé-